

Compte rendu du Conseil communautaire du 20 novembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt novembre, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CAILLET Pierre.

Date de la convocation : 12 novembre 2008

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, BERNARD René, PICHAT Alain, MANDRAND Robert, LEVIGNE Michel, SERVET Guy, HENRY Daniel, GENIN Raymond, COLOMB Sonia, MARTIN Guy, PRECOMA Patrice, GERIN Guy, GELIN Maurice, SAUNIER Georges, CAILLET Pierre, GELIN Bruno, ROLLAND Thierry, PIOLAT Jean Christian, SAUTARD-BADIN Hervé, RABILLOUD Andrée, ROY Louis, ALLARD Sylvie, GERIN Philippe, MOINE Armand, BAUDOIN Jocelyne, GERBOULET Jacqueline, FILLON Jean-Michel, LACROIX Sandrine, ROBERT Christiane, PELLERIN Anne-Marie, BARRUEL Jean-Louis, GENIN Jean-Paul, BONNET-PIRON Maurice, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe, BRUT Michel.

Absents supplés : REYNAUD Thierry, CHAPOT Fabienne, DEBRAND Maurice, VIVIAN Jean-Pascal, BESTIEU Patrice, DREVET Jean-Michel.

Absents excusés : BELFILS Mireille, DEXPERT Jean-Paul, PERRET Michel

Bruno GELIN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président explique cette réunion par un imprévu : en effet, la CAF¹ a demandé tardivement que le Conseil communautaire manifeste son engagement en faveur du nouveau contrat Enfance-Jeunesse par une délibération, et cela dans un délai compatible avec une signature avant la fin de l'exercice. Il comprend les difficultés d'emploi du temps que cela a pu provoquer pour certains et prie chacun d'excuser cette convocation supplémentaire.

M.BARALE demande que les dates planifiées soient respectées. M. MANDRAND souhaiterait que les réunions se tiennent mensuellement avec un ordre du jour allégé.

M.CAILLET indique qu'il s'agit d'un imprévu qui n'a pas de précédent depuis son élection. La tenue de séances mensuelles pourra être étudiée.

Fonctionnement institutionnel

Approbation sans modification du compte rendu de la séance du 23 octobre 2008.

Point n°1 : Création de la commission « évaluation des transferts de charges »

L'audit financier a commencé son travail de prospectives. Des pistes de réflexion seront proposées pour d'éventuelles évolutions de l'intérêt communautaire. Il sera alors nécessaire d'évaluer ces pistes et d'en préciser les options. A cette fin, il est proposé de mettre en place la commission d'évaluation des transferts de charges prévue à l'article 1609 nonies-IV du CGI². Cette commission, très particulière quant à son mode de désignation, est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil disposant d'au-moins un représentant. La désignation appartient aux communes. Outre le suivi des transferts, cette commission pourra se voir confier tout ou partie des travaux de préparation des modifications statutaires. Une bonne connaissance des affaires communautaires est donc souhaitée. La date du mardi 6 janvier 2009 a été réservée pour une première réunion.

Le conseil communautaire,

Vu l'article 1609 nonies-IV du CGI

Décide de fixer à 15 membres titulaires et autant de suppléants la composition de la commission d'évaluation des transferts de charges

Décide que chaque commune disposera d'un titulaire et d'un suppléant à l'exception de la ville centre qui en aura deux,

Charge le Président de solliciter auprès des communes la désignation de ces personnes dans les meilleurs délais.

Point n°2 : Désignation de délégués pour la commission d'appel d'offres du groupement de commande avec la commune de Villeneuve de Marc

Un groupement d'achat a été constitué entre la commune de Villeneuve-de-Marc et la communauté de communes pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse du bourg, afin de choisir des entreprises communes. Cette organisation suppose la mise en place d'une commission d'appel d'offre spécifique au sein de laquelle siège un représentant de la communauté de commune lui-même membre de la commission d'appel d'offre communautaire. Il est proposé au conseil communautaire de désigner ce représentant et de lui adjoindre un suppléant.

Le bureau communautaire propose la candidature de M. Saunier Georges comme titulaire et de M. Servet Guy comme suppléant. Aucun autre candidat ne se présente. Il est procédé à l'élection.

¹ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

² CGI : Code Général des impôts

Nombre de votants : 38
Suffrages exprimés : 38
Majorité : 20 voix
Ont obtenu :

M. Saunier Georges	titulaire	38voix	élu
M. Servet Guy	suppléant	38 voix	élu

Enfance et Jeunesse

Point n°3 : Validation du programme d'action enfance et jeunesse pour le contrat 2008-2011

La caisse d'allocation familiale demande au Conseil communautaire de s'engager sur le programme d'action du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) pour la période 2008-2011. Depuis le mois de septembre, le chiffrage des projets a été considérablement affiné ainsi que le niveau de participation de la CAF. La dégressivité du financement sur les actions en cours, le moindre financement des actions nouvelles ou du développement des actions en cours conduisent à une stabilisation du concours de la CAF aux environs de 160 000 €. La réduction des actions ou l'augmentation des participations des familles auraient pour premier effet de diminuer la participation de la CAF sans soulager l'effort communautaire dans les mêmes proportions. L'autofinancement supplémentaire de la Communauté atteindrait progressivement 100 000 € si le projet de création de 25 places de multi-accueil est retenu, 60 000 € sinon, ces sommes s'ajoutant à l'autofinancement évalué pour 2008 à 100 000 €.

Ces montants élevés doivent être relativisés : ils sont fondés sur une évaluation haute des coûts de projets. En cas de dépassement des objectifs, la CAF n'ira pas au-delà de ses engagements. En-deçà de ces objectifs, la CAF tiendra ses objectifs pourvu que le taux de fréquentation soit supérieur à 60%. Ces règles de calculs conduisent à proposer au conseil communautaire des évaluations plafonds.

Une projection financière a été réalisée avec l'aide de KPMG. Elle permet de conclure que les montants évoqués sont très significatifs au regard de l'épargne de gestion prévisionnelle dont dispose l'EPCI. La communauté conserverait une capacité d'investissement importante. La structure de sa dette lui permettrait de contracter de nouveaux emprunts sans atteindre les seuils prudentiels. Si cela devenait nécessaire, le recours à une fiscalité accrue serait admissible au regard de l'effort fiscal de la grande majorité de ses communes membres.

M.BARRUEL s'interroge sur l'opportunité de prendre des décisions dans un contexte économique incertain.

L'engagement communautaire est nécessaire pour poursuivre l'action contractuelle avec la CAF. M.CAILLET souligne que c'est précisément en période de crise que les ménages ont besoin d'être soutenus par l'action publique. Il se peut que le nombre de demandeurs d'emplois augmente. Au moment du retour à l'emploi, des solutions de garde pour les enfants devront être accessibles.

Mme LAMOURY demande où pourrait se situer un multi-accueil.

Rien n'est fixé aujourd'hui et cela doit être étudié et débattu. Trois options sont possibles : la construction de nouveaux locaux, l'utilisation simultanée d'un nouveau local et de l'existant, ou la valorisation de locaux existant.

Mme PELLERIN estime que les moyens financiers communautaires sont mieux employés dans un programme d'action pour l'Enfance et la Jeunesse qu'au financement de la base de loisirs.

M.BARRUEL juge le coût de fonctionnement important.

M.BARALE souligne, en qualité d'ancien vice-président chargé de l'Enfance et de la Jeunesse, l'inopportunité d'un retour en arrière. Ce secteur d'activité est primordial pour le territoire. M.MANDRAND soutient cette vision des choses.

M.GELIN rappelle que le développement des actions enfance et jeunesse faisait partie du programme annoncé lors de la première réunion du Conseil communautaire.

Mme RABILLOUD exprime son accord, tout en souhaitant que l'implantation des points d'accueil prenne en compte les communes excentrées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 36 voix pour et 2 voix contre :

Valide le programme d'action du contrat enfance jeunesse 2008-2011

S'engage à apporter son concours financier dans la limite définie au contrat

S'engage à mettre en œuvre les actions définies au contrat.

Informations diverses

Au vu de la décision prise par le Conseil communautaire, le président annonce la mise à l'étude de la compétence multi-accueil.

Questions diverses

Mme PELLERIN déplore qu'une rencontre ait eu lieu avec le Conseil municipal d'Eclosé sans qu'y soit associée la commune de Saint-Jean.

M.CAILLET explique que cette réunion n'avait aucun caractère protocolaire. Y ont été associés les vice-présidents en charge des compétences intéressant le plus la commune d'Eclosé. Aucune demande d'adhésion n'a été formulée : si cela advient, la question sera traitée avec l'ensemble des communes membres sans exclusive.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 19h10.